LE PROGRAMME des grands travaux du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il termina en faisant appel aux parlementaires présents pour l'aider à en terminer le plus rapidement possible.

Le projet concernant la gare de passage sera déposé samedi

M. Mahieu intervint alors pour que le projet concernant la gare de passage et la voie de contournement de l'agglomération lilloise soit déposé le plus tôt possible, par le gouvernement, sur le bureau de la Chambre. Il rappela au ministre que le projet portait déjà la signature de M. Deligne, ministre des Travaux publics et avait été transmis au ministre des Finances dès mercredi soir. Soutenant la demande de M. Mahieu, M. Roger Salengro souligna la gravité de la crise de chômage dans la région lilloise. Il montra que sur le point précis de la gare de passage, il s'agissait de larges travaux de terrassement où pouvait être utilisée une abondante main-d'œuvre sans travail. Il en conclut que le vote d'urgence du projet serait un moyen efficace de lutter contre le chômage.

M. F.-E. Flandin fit alors connaître que M. Pierre Laval l'avait déjà entretenu de cette question. Il ajouta qu'il allait inviter immédiatement M. Escallier, directeur général du mouvement des Fonds, à examiner dans la journée même le texte proposé, afin de pouvoir dès samedi matin le déposer à la Chambre.

Pour les industriels

Avant la fin de l'entrevue, M. Hayez intervint énergiquement pour que les services des Finances donnent enfin une solution pratique au problème des produits finis.

M. Potié, de son côté, attira l'attention du ministre sur la transformation des crédits alloués par les banques à certaines grandes industries du département.

Ce que vient de décider la Commission départementale pour donner du travail aux chômeurs du Nord

Nous avons relaté que la commission départementale du Nord avait arrêté mercredi le règlement de la caisse départementale d'avances ou de subventions prévues en faveur des communes en vue de l'exécution de travaux à entreprendre aux fins d'utilisation de la main-d'œuvre inemployée.

Cette commission dispose pour ce faire d'un crédit de 20 millions dont la moitié est réservée aux collectivités locales qui emploieront des chômeurs et des chômeurs seulement sauf en ce qui concerne les spécialistes dont la proportion ne pourra dépasser 10 % de l'effectif total.

Une somme de 800.000 francs a été répartie entre 14 communes parmi lesquelles : Lille, Mouvaux, Seclin, St-Amand, Hasnon, Wavrin, etc...

Pour lire le règlement ne concerne que les travaux de déraisement...

Pour les travaux d'eau potable, une somme de 1.800.000 francs a été répartie entre 9 communes et il s'agit là d'avances faites par l'Etat.

Les Pouvoirs publics pensent, comme on le voit, aux chômeurs.

LES BOULANGERS de Tourcoing protestent contre l'importation du pain belge

REUNIS HIER SOIR, ILS ONT DECIDE DE FAIRE UNE DEMONSTRATION DE SOLIDARITE MERCREDI 8 DECEMBRE A LILLE

Les boulangers de la région frontière de Tourcoing et de ses cantons réunis en assemblée générale de protestation au café de l'Hôtel de Ville, à Tourcoing, hier, à 20 heures, ont pris la délibération suivante :

« Placés dans une situation désastreuse par suite de l'importation massive du pain belge, protestent avec énergie contre l'inertie des Pouvoirs publics qui tolèrent cette situation au mépris d'engagement formel pris devant les délégués.

» Décident de faire une démonstration de solidarité le mercredi 9 décembre, par la fermeture complète de 24 heures, de toutes les boulangeries. Le public sera invité par voie d'affiches et les journaux d'avoir à se ravitailler en pain pour deux jours la veille, le mardi 8 décembre. Le jour de la fermeture, les boulangers, boulangères et ouvriers boulangers, assisteront en masse au meeting monstre qui se tiendra à Lille, sous l'égide du Syndicat Départemental avec cortège et démarche à la Préfecture ».

Un tourneur-ajusteur blesse grièvement un menuisier d'un coup de couteau à Crespin

Demeurant cité des Ateliers du Nord de la France à Crespin, le sieur Christophe Henri Lazar, 49 ans, tourneur-ajusteur, avait passé la Saint-Eloi dans différents cafés de Quiévrain.

Le soir, lorsqu'il regagna son domicile, il était ivre ; il s'arrêta au Café Marcel route départementale, où il fit la rencontre de Henri Dejonghe, 50 ans, menuisier domicilié 177, route Départementale.

Lazar et Dejonghe sont musiciens ; le premier appartient à l'Harmonie, le second à une chorale. Tous deux discutèrent les mérites de chaque société ; la discussion s'envenimant, Lazar fut expulsé du débit ; mais en s'en allant, il proféra des menaces contre Dejonghe. Peu de temps après, le menuisier quitta le café Marcel pour regagner son domicile ; arrivé près du passage à niveau il se trouva nez à nez avec Lazar.

La discussion reprit de plus belle et Lazar, qui était encore sous le coup de l'ivresse, prit son couteau et en porta un coup à M. Dejonghe, qui fut atteint dans la région du cœur.

M. Dejonghe s'affaissa ; des passants, que la dispute avait attiré sur les lieux relevèrent le blessé, le transportèrent au café Marcel où un docteur mandé d'urgence prodigua ses soins au blessé. Son état est assez grave.

La gendarmerie, saisie des faits, se mit à la recherche de Lazar, qui fut appréhendé peu de temps après. Elle a saisi le couteau et interrogé Lazar, qui regrette son acte.

Déféré jeudi matin au Parquet, Lazar a été écroué.

C'est M. Dejan de la Bate, juge, qui est chargé de l'instruction de cette affaire.

LE RAIL ROUGE

Un vieillard broyé par le « Dijonnais », à Ostricourt

Nous avons dit hier, dans nos dernières éditions, qu'en arrivant en gare de Laon, à 20 heures, les mécaniciens du « Dijonnais » avaient remarqué sur l'avant de leur locomotive, de la matière cérébrale et du sang.

On sait maintenant qu'ils s'agit d'un terrible accident dont un vieillard a été victime.

Ce vieillard, M. Jules Quinquet, 67 ans, retraité, demeurant à Dourges, avait touché sa pension à Leforest. Il était environ 17 h. 30, lorsqu'il arriva à pied à Ostricourt, où, trompé par l'obscurité, il aura emprunté le sentier qui longe la voie ferrée au passage à niveau d'Ostricourt et surpris par le « Dijonnais ». Il a été réduit en bouillie. Le corps du pauvre malheureux était épars sur une distance de 400 mètres environ. Des billets de banque ont été retrouvés en partie détruits le long de la voie ferrée au-delà de l'accident, le vent les ayant éparpillés.

Un soldat trouvé mort sur la voie ferrée, à Hellemmes

Hier soir, vers 21 h., M. Bornaque, demeurant 30, rue H.-des-Sarts, à Mons-en-Barœul, et M. Caudrelier, Rémy, 15, rue Camille-Desmoulins, à Hellemmes, revenaient deRonchin, où ils travaillent, lorsqu'ils entendirent, en longeant la voie ferrée, des plaintes étranges provenant du remblai de la voie à la barrière du Mont-de-Terre.

Ils s'approchèrent et découvrirent un soldat, la tête posé sur le rail, qui agonisait.

Ils le transportèrent dans un estaminet proche et avertirent le docteur Delaplin qui constata que la colonne vertébrale était brisée.

Il ordonna le transport immédiat du malheureux à l'Hôpital militaire de Lille, où le soldat mourut en arrivant.

Il s'agit du soldat Jean Lestienne, du 43e R. I., né à Tergniers, le 28 octobre 1912.

On suppose que venant de Tergniers, il se dirigeait sur Valenciennes avec une permission irrégulière et qu'il a voulu descendre du train en marche avant d'arriver à Lille.

Le garde champêtre Molet s'est rendu sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

L'ARRESTATION d'un malfaiteur à Catillon

Dans le courant de l'autre nuit, les gendarmes du Cateau étaient alertés par M. Trottin Léon, 46 ans, cultivateur, demeurant à Catillon, qui déclara qu'étant rentré chez lui vers 23 h. 30, il avait reçu la visite d'un cambrioleur qui pour pénétrer chez lui, avait brisé la vitre d'une fenêtre donnant sur la cour de la ferme.

Le voleur avait retourné tous les meubles sans exception, ainsi que les literies ; avait visité toutes les chambres, la cave, le grenier, les écuries, etc. Il ne put trouver que quelque menue monnaie, une dizaine de francs peut-être, mais avait troqué ses vieux vêtements en toile bleue déchirée, contre les vêtements du jeune homme de M. Trottin. Il emporta ainsi un costume neuf, genre sport, une culotte de cheval en velours, un trench coat, des chemises, cravate, souliers neufs acajou, etc.

Les gendarmes du Cateau, M. Lefebvre, chef de brigade, accompagné de MM. Bruniaux et Poirier, gendarmes, ouvrirent aussitôt leur enquête.

En liaison avec les brigades du Nouvion et d'Hirson (Aisne), les gendarmes furent informés mercredi, qu'un individu avait été arrêté par la brigade d'Hirson, sous l'inculpation de vagabondage et dont le signalement répondait en partie au signalement fourni. Interrogé par le chef de brigade d'Hirson, l'individu avait déclaré se nommer Liénard Emile, 20 ans, il nie avoir passé, ni être resté à Catillon.

M. Lefebvre, chef de la brigade du Cateau, retourna à Catillon et apprit qu'au lieu dit « Le Gard », à Catillon, on avait connu, il y a assez longtemps, un nommé Liénard, ouvrier agricole, ayant un fils du nom d'Emile.

Une renconire fut fixée entre les deux brigades de gendarmerie avec l'individu. M. Trottin reconnut les vêtements volés dans sa maison.

Interrogé, l'individu déclara se nommer Liénard Emile, 20 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, dont les parents, de braves ouvriers agricoles, demeurent au Nouvion, et qu'il a quittés depuis longtemps.

Il reconnut avoir été condamné à 18 mois de prison pour vol par le tribunal correctionnel d'Avesnes, et il ut en outre reconnu comme étant déserteur du 40e régiment d'artillerie, à Châlons-sur-Marne. Il avoua le vol de chez M. Trottin, à Catillon.

M. Trottin put rentrer en possession d'une partie des objets volés.

L'individu a été conduit par les soins de la gendarmerie d'Hirson à l'autorité mititaire de laquèlle il ressort, étant déserteur.

On ne peut que féliciter la gendarmerie de cette enquête qui a permis d'arrêter un vagabond déserteur, bon à tous les méfaits.

UN AUTOCAR TRANSPORTANT DES OUVRIÈRES LENSOISES TOMBA DANS UN FOSSÉ A ANNAY-SOUS-LENS

Hier, vers 19 h., un autobus de l'entreprise Abel Biervoie, boulevard Emile-Basly, à Lens, ramenait une soixantaine d'ouvrières travaillant à la filature « La Cotonnière Lilloise », à Hellemmes, rue Sadi-Carnot. Il longeait la route Nationale, lorsqu'après être passé le carrefour au lieu dit « A Mon Idée », le conducteur du véhicule s'apprêtait à doubler un camion-automobile de la Brasserie Coopérative de Mons-en-Barœul, conduit par le conducteur Léon Gay, demeurant rus de l'Abattoir, à Lens.

A ce moment, arrivait un autre autobus et voulant éviter une collision, le chauffeur de la voiture de M. Biervois, donna un coup de volant à droite. Après avoir accroché l'arrière du camion de la brasserie, il monta sur le trottoir et tomba dans le fossé qui borde la route, tandis que les voyageurs lançaient des cris d'effroi.

Le moment d'émotion passé, on constata que personne n'était blessé et les ouvrières se trouvèrent dans l'obligation de regagner leur domicile à pied. Les deux véhicules ont été légèrement endommagés.

La gendarmerie de Lens s'est rendue sur les lieux pour ouvrir une enquête afin d'établir les responsabilités.

Une baisse des salaires dans le textile armentiérois

Nous apprenons qu'il a été décidé de diminuer les salaires de 9 1/2 % dans le textile d'Armentières et environs.

LA DÉFENSE de la production betteravière

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Considérant que ces réserves ne proviennent en aucune manière de ressources d'ordre fiscal, mais d'une taxe spéciale ayant une affectation déterminée perçue sur les essences en vue de garantir l'écoulement de l'alcool industriel au carburant national et d'autre part des bénéfices prélevés sur les cultivateurs avant l'achat de l'alcool à la parité des prix du sucre ;

» Considérant que l'article 6 de la loi du 19 avril 1930 avait déjà nettement marqué le principe de l'autonomie de ces réserves et de leur liberté d'utilisation pour l'équilibre du service des alcools ;

» Considérant que ces réserves sont indispensables au fonctionnement normal de ce service en déficit possible et que d'autre part l'équilibre des marchés du sucre, du vin, du cidre, ainsi que l'avenir de la culture betteravière, de la viticulture et de la cidriculture, sont étroitement conditionnées par la stabilité du régime des alcools ;

» Proteste énergiquement contre ce projet qui est la négation des engagements prix, constitue une illégalité flagrante et menace notre économie agricole ».

Il a été décidé qu'une délégation composée des groupes viticole, cidricole et betteravier irait porter cet ordre du jour au Ministre du Budget et au Président du Conseil.

Toujours à l'unanimité, des motions tendant à demander l'adjonction d'un nouveau dénaturant pour empêcher toute fraude sur l'alcool de synthèse méthilique et sur le vote de la taxe unique sur les alcools industriels ont été votées.

Une rixe sanglante au fond de la mine, à Noyelles-sous-Lens

UN POLONAIS ASSOMMA D'UN COUP DE LAMPE UN ITALIEN DONT L'ETAT EST DESESPERE

Un drame qui n'a eu comme témoins que le meurtrier et la victime s'est déroulé au fond de la fosse n° 23 des Mines de Courrières, sur le territoire de Noyelles-sous-Lens.

Assommé à coups de lampe, un Italien a eu le crâne fracturé ; l'agresseur un Polonais qui prétend qu'il s'agit d'une rixe, a été arrêté.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

A 500 METRES SOUS TERRE

Le mineur polonais Adolphe Stalmarski, 22 ans, demeurant rue de Flandres, à Noyelles-sous-Lens, travaillait à la fosse n° 23 des Mines de Courrières. En compagnie de l'Italien Jean-Baptiste Paoli, 40 ans, demeurant rue de Pont-à-Vendin, 73, il était occupé, vers 7 h. 15 du matin, à boiser une galerie.

D'après les déclarations du Polonais, celui-ci passait les bois à Paoli, qui opérait le travail.

ASSOMME D'UN COUP DE LAMPE

Soudain, Paoli lui aurait dit : « Tu n'as pas encore fini d'apporter les bois, fainéant ?... »

Stalmarski répliqua : « Dis donc, je ne suis pas plus fainéant que toi... »

C'est alors que l'Italien aurait porté deux giffles au Polonais.

Se trouvant ainsi attaqué, Stalmarski riposta en portant à son adversaire un coup avec sa lampe de sûreté.

Atteint au sommet de la tête, l'Italien s'affaissa inanimé, perdant du sang en abondance par une blessure profonde.

LA REMONTE AU JOUR

Au bruit de la lutte, le mineur Joseph Wybérak était accouru. En se rendant compte de la scène sanglante qui venait de se dérouler, il avisa immédiatement le porion, M. Marcel Cramer.

Ce dernier fit amener le blessé, qui était dans le coma, à la cage, où il fut aussitôt remonté au jour.

Vu l'état grave de l'Italien, on le transporta de suite à l'Hôpital Sainte-Barbe, à Fouquières-lez-Lens, où le docteur Henri Lecat, médecin-chef, qui lui donna des soins, constata que Paoli avait une fracture du crâne, et l'opération du trépan fut aussitôt pratiquée.

Les docteurs ne peuvent encore se prononcer et l'on craint que la victime ne succombe à son horrible blessure.

L'ARRESTATION DU POLONAIS

Pendant qu'on s'occupait du blessé, on prévenait la gendarmerie et le chef de brigade Rogeau et le gendarme Marchandise se transportèrent à Noyelles-sous-Lens pour ouvrir une enquête.

Stalmarski, qui avait été remonté de la fosse et gardé à vue, narra la scène dans les mêmes termes que nous venons de la raconter. Il met son geste sur le compte d'un mouvement de colère qu'il regrette.

Il a été mis en état d'arrestation et conduit au Parquet de Béthune où, après avoir subi un interrogatoire d'identité, il fut placé sous mandat de dépôt.

Cette scène sanglante a produit une forte impression dans la localité, où l'Italien et le Polonais sont très connus. — D.

UNE PÊCHE DE 205.000 KILOS DE MORUE

Le chalutier « Néotunie » est arrivé à Fécamp, du Groëland, avec 160.000 morues, pesant 205.000 kilos.

LISEZ TOUTES LES SEMAINES

LE RÊVEIL ILLUSTRÉ

16 PAGES ::: 35 CENTIMES

Le réclamer à tous nos vendeurs et dépositaires

COMMISSION DE CONTROLE DES ŒUVRES DE GUERRE DU DÉPARTEMENT

La commission des Œuvres de Guerre s'est réunie à la Préfecture, hier jeudi, pour examiner les comptes fournis pour le dernier semestre par les œuvres autorisées.

Elle a constaté le fonctionnement régulier de ces organismes et reconnu l'exactitude des résumés financiers fournis.

Etaient présents à cette réunion : Le Président, M. le bâtonnier Spriet ; M. le professeur Combemale, doyen honoraire de la Faculté de médecine ; Mme Coisne, présidente de l'œuvre des mères abandonnées ; M. le Percepteur Bonneau, remplaçant M. le trésorier-payeur général des finances, et M. Vaillant, secrétaire.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépôt de vente : 78, Grande Rue

UNE AUTO DE FRAUDE QUI CONTENAIT 7.000 FRANCS DE TABAC ÉTRANGER A ÉTÉ SAISIE GRACE A UN EMBARRAS DE VOITURES

Depuis un certain temps, la brigade mobile des douanes redoublait de surveillance, car elle savait qu'une automobile passait régulièrement la frontière à Templeuve.

Mercredi, le brigadier Subille, avec le sous-brigadier Cauvain et les préposés Secq et Coget étaient en surveillance à Tourcoing la Marlière, quand ils remarquèrent une forte voiture filant à vive allure. Ils sommèrent l'automobiliste de s'arrêter, mais celui-ci fit semblant de ne pas apercevoir les signaux des douaniers et augmenta sa vitesse.

Immédiatement les douaniers sautèrent sur leur voiture et se mirent à la poursuite du fuyard.

Cette course se poursuivit jusque dans les rues de Roubaix, où, à l'angle des rues de l'Epeule et de l'Alouette, le fraudeur fut rattrapé grâce à un embarras de voitures.

Il ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'il transportait du tabac en fraude.

On le fit conduire à la gare de Roubaix où, après une rapide visite, on s'aperçut que sa voiture contenait 400 paquets de tabac contenus dans des boîtes en zinc, d'une valeur de 7.000 fr.

Le fraudeur est un nommé Charles Denoyette, 50 ans, entrepreneur de charpente, 67, rue de la Cloche, à Roubaix. Il a été conduit au parquet. Sa voiture avait également été signalée plusieurs fois au poste de la Pestingue.

Délicieux Café, le kg 17 fr., Halle Filipo

LE CRIME DE LA FERME LEBRUN

La journée d'hier, malgré la perspicacité de la Sûreté de Roubaix, et de la Brigade Mobile de Lille, n'a apporté aucun élément nouveau à l'enquête qui se poursuit inlassablement depuis cinq jours, sur l'assissinat de Ferdinand Six. Les différentes pistes suivies, jusqu'à présent, n'ont donné aucun résultat probant et, pourtant, un homme a été sauvagement tué dans une ferme, à l'abri d'un hangar à fourrage.

L'autopsie effectuée par M. le docteur Vielliedent, prouve que la victime a été assommée avec une pièce de fer dont les traces représentent exactement l'empreinte d'un patin de bineuse.

Nous avons annoncé que ce patin de bineuse avait été retrouvé à une dizaine de mètres du cadavre, dissimulé sous des bottes de paille, et que c'est le fils du fermier Lebrun qui avait fait cette macabre découverte. Le portefeuille vide de tout argent, fut retrouvé à trois mètres du corps de la victime, mais, chose étrange, contenait encore quelques papiers d'identité établis au nom de Ferdinand Six, et l'un d'eux, signalait le passage de ce dernier à l'Hôpital de la « Fraternité » de Roubaix.

L'identité du cadavre, sur laquelle plana un certain doute, put être définitivement établie, d'autant plus que la dépouille mortelle fut reconnue par les membres de la famille de Ferdinand Six.

ON RECHERCHE TOUJOURS LE COUPABLE

Néanmoins, à présent, le coupable court toujours et les enquêteurs, malgré de nombreuses investigations, ne parviennent pas à retrouver sa trace. Toutefois, de certaines constatations semblent indiquer suffisamment que le criminel devait être au courant des habitudes des fermiers et, d'autre part, connaître parfaitement les lieux.

Une indication assez précise est celle du clou ayant servi à desserrer la vis fixant le patin de la bineuse placée sous un hangar abritant de nombreux chariots et instrumenis aratoires.

On constate que le criminel a su, en pleine nuit, trouver les moyens nécessaires lui permetiant d'assommer et de tuer sauvagement Ferdinand Six couché au pied d'une meule de paille.

Malgré de nombreux interrogatoires la lumière n'a pas encore été faite sur ce point et il faut attendre la décision prise par les enquêteurs avant de dire quoique ce soit à ce sujet.

SENSATIONNEL !!! Nouveaux modèles

Chambre acajou massif, armoire largeur 160 ..... 2.850 fr.

Chambre Ronces de noyer armoire largeur 150 ..... 2.895 fr.

Salle à manger Ronces de noyer ..... 2.895 fr.

Salle à manger, chêne patiné ..... 2.350 fr.

CES MODELES SONT EXPOSES A NOTRE ETALAGE

L'AMEUBLEMENT GÉNÉRAL, Roubaix 3225

ENTRE TRAM ET AUTO

Hier matin, vers 9 heures 40, une collision peu grave s'est produite à l'angle de la rue de Lille et du Boulevard Montesquieu. Une automobile pilotée par M. François Duthoit, 45 ans, sans profession, demeurant 48, rue Vauban, s'est violemment rencontrée avec un tram G.-K. conduit par le wattman Jules Mouton.

Le tout se résume à des dégâts purement matériels de part et d'autre.

SAINT-NICOLAS DES ENFANTS

TROUSSES, PLUMIERS, COMPAS

Articles pour Ecoliers

BOITES DE CRAYONS DE COULEURS

Dictionnaire LAROUSSE à..... 34-60

ALBUMS D'IMAGES de 10 à 17 francs

Chez DIRICK

113 bis, Rue de l'Ommelet, 113 bis 3227

LE NOUVEAU COMITE DU CERCLE AMICAL FLAMAND

A l'issue de sa réunion générale le C.A.F. a renouvelé son Comité comme suit :

Président d'Honneur : M. Henri Van Hoywaghen ; Vice-Président d'Honneur : M. Léon Lambrecht ; Président Actif : M. De Benest Ernest ; Vice-Président Actif : M. J.A. Reinnau ; Secrétaire Général : M. Raphaël Seen ; Trésorier (par intérim) : M. Raphaël Seen ; Membres de la Commission : MM. de Reyver, de Wispelaere, Grimonprez, Parmentier.

Le 16e banquet annuel aura lieu le dimanche 27 décembre, à 13 h. au siège, café Wilde 63, rue de Lannoy. Coût du banquet, 15 francs.

Tous les Flamands habitant Roubaix, Tourcoing et les environs y sont cordialement invités. Se faire inscrire au siège : 63, rue de Lannoy, Roubaix.

BOCK MEYERBEER Marque déposée .....sans égale 3006

UNE CONFERENCE SUR L'ARMÉE DU SALUT

On nous communique :

« M. Albin Peyron, chevalier de la Légion d'honneur, commissaire général de l'Armée du Salut en France, donnera une conférence sur nos œuvres sociales et la cité de refuge agrémentée de musique et de chants, dans la salle Pandore, 28, rue Pauvrée, le dimanche 6 décembre, à 15 heures et présidera une importante réunion à 20 h. »

ATTENTION AU FILOU

UNE MONTRE QUI N'EST PAS EN OR

En cette période de chômage qui marque, malheureusement, la fin de l'année, chacun cherche à améliorer son sort le plus honnêtement possible en effectuant des petits travaux d'un côté et d'autre, suivant les caprices de la « bonne fortune ».

Profitant de cette situation critique un individu, sans scrupules, cherche à placer une marchandise n'ayant aucune valeur, mais parvient néanmoins à faire des dupes.

Voilà en quelques mots de quoi il s'agit :

Un homme, jeune encore, pénètre dans un café et après avoir commandé une consommation quelconque, jette un coup d'œil sur les clients se trouvant dans l'établissement. Il choisit sa victime et se dirige franchement vers la personne sur laquelle il a jeté son dévolu.

Froidement, il lui déclare qu'il doit partir en Belgique, mais, que se trouvant sans ressources, il craint fortement, qu'en passant la frontière, les douaniers belges le mettent dans l'obligation d'avoir à payer quelques droits pour sa superbe montre en or.

Par de belles paroles, il finit par convaincre la personne interpellée qu'il se trouvera dans l'impossibilité de s'exécuter et, de ce fait, de poursuivre son voyage et d'atteindre le but qu'il s'était assigné.

Après quoi, il ôert de son gousset, une montre de belle apparence ayant le pouvoir de marcher « huit jours ». Le boîtier n'est pas mal et donne l'illusion d'être en or. De son côté, le cadran est d'un modèle à peu près inédit, dans le haut figurent, dans un ovale, les heures et le bas laisse apparaître une partie du mécanisme laissant croire que la « toquante » est de première qualité.

Bien entendu, il fixe un prix pour le bijou dont il veut se défaire mais, après avoir marchandé quelques minutes, l'acheteur éventuel parvient à faire baisser sensiblement les prétentions du vendeur « ennuyé ».

Le marché conclu, l'adroit filou confond en remerciements et, après mille politesses, quitte le café pour gagner un autre établissement quelques dizaines de mètres plus loin.

Afin de mettre le public en garde contre cet escroc, nous lui conseillons avant de procéder à une telle acquisition, d'ouvrir le boîtier, derrière lequel il découvrira une simple parot de fer blanc cachant un mécanisme illusoire avant la seule propriété de faire marcher la monire « cinq minutes ».

RIDEX, 110, RUE DE L'EPEULE

Rideaux, jolie choix, prix avantageux

LUTTE ANTITUBERCULEUSE

Dans le but d'intensifier la vente, et pour donner toutes facilités d'achat aux automobilistes, voituriers et commerçants, le Comité Roubaisien a décidé de déposer des vignettes dans les postes de police et dans les bureaux d'octroi.

Nous rappelons à ce sujet, qu'il existe cette année 3 sortes de vignettes « Autovitrine » qui sont vendues aux prix suivants : 5, 50 et 100 francs.

Il ne fait aucun doute que chaque commerçant voudra avoir une vignette à son étalage et que MM. les automobilistes ne manqueront pas de leur côté, de coller ce porte-bonheur sur leur pare-brise.

Achetez les billets de la grande tombola Antituberculeuse, en vente partout. Prix du billet : 5 fr. ; 50.000 fr. de lots.

— La Comédie Roubaisienne du Timbre Antituberculeux a reçu de M. Emile Desmetire, Directeur du Cinéma 121, rue de l'Epeule, un don de 300 fr. pour être versés à l'Œuvre.

LE DIMANCHE DE LA JEUNE FILLE A LA FÉDÉRATION DES AMICALES LAIQUES

Le dimanche 6 décembre de 15 à 18 h. aura lieu, le dimanche de la jeune fille : un professeur de danses est à leur disposition.

L'entrée se fera sur présentation de la carte 1931-1932. De service : Mlle Gisèle Hespel, Mlle Verdonck, Mlle Van Bellinghem.

L'HISTOIRE DES ARTS DÉCORATIFS ET DES STYLES

La 4e conférence sur l'Histoire des Arts décoratifs et des styles aura lieu lundi prochain 7 décembre dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole, à 14 h. 15. Entrée Place Chevreul.

M. Guillaume Janneau, Administrateur du Mobilier National traitera le sujet suivant :

« Influences étrangères dans l'art décoratif au XVIIe Siècle ».

De nombreuses projections illustreront cette conférence qui promet d'être particulièrement intéressante. Les points d'histoire qui ont marqué l'évolution de l'art à cette époque seront mis en lumière par le distingué conférencier qui présentera de précieux documents tirés de nos archives nationales.

Beuffe fin, 16 fr. le kilo, Halle FLIPO

UNE CONFERENCE A L'AMICALE-PHOTO

Tous les amateurs de photographie sont invités à assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 20 h. 0, 181, Grande-Rue.

Dans le but de rendre cette réunion particulièrement intéressante, le Comité a fait venir de Paris, une conférence sur la Composition en plein air ; de nombreux clichés dû à M. le Commandant Puyo seront projetés sur l'écran.

En fin de réunion : Lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Commission et tirage de la tombola mensuelle.

Méphisto - Lessiveur

La firme Méphisto-Lessiveur met en garde le public et les commerçants contre de faux appareils Méphisto que des imitateurs peu scrupuleux font circuler dans différentes régions.

Ces manœuvres déloyales n'ont d'autre but que de faire bénéficier de très inférieures contrefaçons de la formidable réputation que s'est acquise le Méphisto-Lessiveur à la suite des triomphales séances de démonstration de la salle Watteau, à Valenciennes ; du Gymnase, à Roubaix ; de la salle Maury à Lille ; du Grand Café, à Tourcoing, etc., etc...

Les vrais Méphistos se reconnaissent à ce qu'ils portent la marque complète « Méphisto-Lessiveur » estampée à la face supérieure de la grosse cloche, et que tout vendeur doit délivrer, avec l'appareil, un prospectus et un sachet-garantie sur lesquels sont imprimés le diable-soufflleur que noire publicité a popularisé.

Pour être assuré de ne pas être trompé, s'adresser autant que possible aux agents ou dépositaires de première main suivants : Dépôt Méphisto, 145, rue Victor-Hugo, à Hellemmes-Lille ; Salle du Gymnase et chez Alf. Vandroy, à Roubaix ; Salle du Grand Café, à Tourcoing ; Ch. Haidon, rue des Usines, 86, à Sous-le Bois (Maubeuge).

Les commerçants exposant en vente des appareils portant la marque contrefaite s'exposent à voir saisir la marchandise par voie de justice. 0800

UNE MATINÉE DE GALA CHEZ LES A.C. D'ORIENT

Dimanche 13 décembre une grande Matinée de Gala est organisée dans la salle de l'Artisanat, à Roubaix. A ce sujet, il a été annoncé que toute carte non rentrée dimanche dernier, était considérée comme vendue. Toutes les premières sont placées.

Les personnes désireuses d'assister au spectacle doivent s'adresser dès maintenant Salle de l'Artisanat, 37 rue des Champs, Roubaix.

Une bonne salade de pommes de terre se prépare toujours à l'huile de table des Chartreux, savoureuse, rafraîchissante, digestive...

HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

SERVICES DE L'ABATTOIR et DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Statistique du mois de Novembre :

ABATTOIR. — Animaux sacrifiés : Espèce bovine : adultes, 738 ; veaux, 582 ; ovine : 1,290 ; porcine : 1,170 ; chevaline : 199 ; Ânes et mulets : 4.

Soit pour l'ensemble : 579,346 k. de viandes, dont 370,519 kilos consommés à Roubaix et 207,827 k. sortis de la ville.

Dans le poids total, la viande de cheval représente é 55.189 k.

Le service d'inspection de l'Abatioir a saisi 4,750 k. de viandes et abats impropres à la consommation

HALLES CENTRALES. — Denrées alimentaires : il a été introduit à Roubaix : 137,876 kilos de viandes foraines, dont 857 k. de viandes congelées. — 447 kilos de viandes diverses, (lapins, poulets, etc.) et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Service ambulant et marché au poisson. Il a été procédé à la saisie de 505 kilos de denrées diverses (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrées à la consommation.

Biscotte DELIS

LA MEILLEURE

Biscuiterie EXCELSIOR

Les réclamer 112, boulevard Montebello, LILLE, et dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Sociétés et Comités

COLONIE BELGE. — Le Conseil d'administration invite instamment les membres de la Colonie et ses amis, à se faire inscrire sans retard pour la fête du 20 décembre. Dîner, Concert et Bal. — Dimanche 6 de 10 à 12 h. le secrétariat fonctionnera au 126 rue de la Gare et 45 rue de la Paix.

CHORAL NADAUD. — Ce soir vendredi à 20 h. 15, au siège, réunion de commission et de sous commission. — Il n'y aura pas de répétition demain samedi.

GRAND FANFARE. — Ce soir à 20 h., dernière répétition générale du programme de Sainte-Cécile qui sera exécuté dimanche à Sainte-Elisabeth.

ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — Répétition générale samedi 5 à 19 h. au siège 96 rue Bernard, présence indispensable.

CERCLE ORPHEONIQUE LES XL. — Ce vendredi à 19 h. 15, café Dubus, 41 rue du Chemin-de-Fer, répétition générale.

COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Le Comité directeur de la Fédération des Combattants Républicains (section de Roubaix, siège 4 Bd Gambetta), rappelle à les membres que pour obtenir sa juste représentation au sein de l'Office National du Combattant, doit tonnir avant le 1er janvier prochain son effectif nominatif avec le numéro de la carte verte. En conséquence, ceux qui n'ont pas encore fait relever le numéro de leur carte par le Secrétaire de la permanence sont priés de le faire dans le plus bref délai. La Permanence fonctionne le jeudi de 16 à 20 h. et le dimanche de 9 h. à midi. Les nouvelles adhésions sont toujours reçues au siège.

SOCIETE DE S.M. L'EMPLOYE. — Au cours de sa dernière réunion, le Comité a fixé son assemblée générale obligatoire au 20 décembre à 10 h. salle des Fêtes du Café Français, 34 Gd-Rue. L'Assemblée sera présidée par M. Joseph Verbaere, président d'honneur de la société. De très importantes questions sont inscrites à l'ordre du jour. Parmi celles-ci figure la modification des statuts de la Société dont le rapporteur est M. Nestor Petit, vice-président. En même temps que la convocation pour l'assemblée générale chaque sociétaire recevra un exemplaire des modifications apportées, ce qui lui permettra de les étudier à son aise. Afin d'éviter les radiations qu'il est toujours pénible de prononcer au cours de l'Assemblée, les retardataires sont invités à se mettre à jour de leurs cotisations. — La prochaine recette aura lieu le dimanche 6 de 10 à 12 h. au siège social, 8 rue du Gd-Chemin.

EMPLOYES DE L'INDUSTRIE TEXTILE. — Dimanche 6 décembre, Assemblée Générale trimestrielle de l'Amicale des Employés à 10 h. 30 au Siège social, 28 rue Pauvrée, Café Pandore. Cette importante réunion sera placée sous la présidence d'honneur de M. D. Ley. Au cours de cette assemblée, il sera procédé à la remise des photos du groupe de l'Amicale, et à l'issue de la réunion aura lieu la distribution des lots de présences de l'année 1931.

Le remboursement des allocations maladie indemnités journalières ; prime de natalité, remise des layettes ; renseignements divers et le paiement des cotisations se feront à partir de 10 h. les prestations des Assurances Sociales de la Caisse Centrale de maladie de la Mutualité du Nord seront à la disposition des ayants droit et ainsi que toutes les feuilles nécessaires aux déclarations des Assurances sociales.

Sont de service : MM. L. François, A. Dierickx, V. Capelle et F. Chéron.

UNION DES TRAVAILLEURS. — La répétition de ce soir est remise à vendredi prochain.

FANFARE LES DEVOUES. — Répétition générale ce soir à 20 h.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS ET ORPHELINES DES HOSPICES. — Dimanche 6 décembre, à l'estaminet de la Marque d'Or, rue Neuve 64 bis, perception des cotisations de 10 à 12 h. De service : MM. Henri Lernould et Gaspard Breyne.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

TIR NATIONAL DE ROUBAIX

Concours d'Hiver à 12 m. — Du 6 décembre au dimanche 28 février 1932. — Carabine : précision : sur carton fédéral, Nord et Pas-de-Calais mouche de 6 mm. ; Scolaire : Sur carton fédéral Nord et Pas-de-Calais, mouche de 8 mm.

Prix des cartons : adultes, 0.75 avec ou sans munitions ; Dames et jeunes gens : 0.50 avec ou sans munitions.

Les tireurs seront classés par catégorie avec un classement unique et majorations suivantes pour les catégories B, C, D et E.

Catégorie A : Au point fait, sans majoration ; Catég. B. : Maj de 1 pt par carton. Max. : 40 ; Catég. C. : Maj. de 2 pts par carton. Max. : 40 ; Catég. D. : Maj. de 4 pts par cart. Max. : 40 ; Catég. E. : Maj. de 8 pts par carton. Max. : 40.

Classement. — A la plus belle série.

Barrage : Par les plus